

Les conditions générales de vente

ESPACE OPTICAL

Préambule

Le présent site de commerce électronique, dont l'adresse électronique est la suivante: <http://www.espaceoptical.com>, est édité par la société ESPACE OPTICAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000,00 euros, dont le siège social est au 38 RUE D'AMSTERDAM, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 441 249 943

La société ESPACE OPTICAL SAS exploite la boutique en ligne à l'adresse <http://www.espaceoptical.com> qui a pour objet la vente à distance en ligne de produits d'optique-lunetterie, et tout produits s'y rapportant.

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet, d'une part, d'informer tout éventuel consommateur sur les conditions et modalités dans lesquelles le vendeur (ci-après « ESPACE OPTICAL ») procède à la vente et à la livraison des produits commandés et, d'autre part, de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de produits par ESPACE OPTICAL à l'Acheteur.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserves, à l'ensemble des ventes des produits proposés par ESPACE OPTICAL sur son site <http://www.espaceoptical.com>.

En conséquence, le fait pour l'Acheteur de commander un produit proposé à la vente sur le Site emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente dont l'Acheteur reconnaît avoir pris connaissance préalablement à sa commande.

ESPACE OPTICAL se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. Néanmoins, les Conditions Générales de Vente applicables à la commande sont celles acceptées par l'Acheteur au moment de la passation de la commande.

Article 2 - Formation du contrat et commandes

2.1 Conclusion du contrat

Toute Commande vaut adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente, sans préjudice de conditions contractuelles particulières conclues entre les parties.

L'Acheteur a la possibilité de vérifier le détail de son projet de commande et de corriger d'éventuelles erreurs.

A partir du moment où l'Acheteur confirme sa commande en cliquant sur l'icône « Valider votre paiement », il est considéré comme ayant accepté de plein droit et en toute connaissance de cause le contenu et les conditions de la commande en cause et en particulier les présentes Conditions Générales de Vente, les prix, volumes, caractéristiques, quantités et délais de livraison des produits proposés à la vente et commandés par l'Acheteur.

La vente sera définitive au moment de la commande par l'Acheteur. Cette commande sera confirmée par ESPACE OPTICAL par l'envoi d'un courrier électronique à l'Acheteur.

2.2 Tarifs

Les prix des produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA + autres taxes) hors participation aux frais de traitement et d'expédition.

Les prix du catalogue accessible sur le Site sont indicatifs et sont remis à jour quotidiennement et donc modifiables sans préavis. Toutefois, les prix facturés sont ceux en vigueur à la date de la commande.

Une facture détaillée sera jointe à l'envoi.

2.3 Disponibilité des produits

Les offres de produits sont valables tant qu'ils sont visibles sur le site, dans la limite des stocks disponibles. Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de la commande, ESPACE OPTICAL informe l'Acheteur par mail.

La commande sera annulée et le client remboursé.

2.4 Conformité des produits

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité d'ESPACE OPTICAL ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est livré.

Il appartient à l'Acheteur de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits ou services qu'il envisage de commander.

Les photos sont communiquées à titre illustratif. L'acheteur est invité à se reporter au descriptif de chaque produit pour en connaître les caractéristiques précises.

Article 3 - Paiement

3.1 Moyens de paiement

Le règlement des achats s'effectue par cartes bancaires (Visa, MasterCard), ou par Paypal, ou par chèque. Concernant ce dernier moyen de paiement, un délai de 15 jours sera appliqué avant l'envoi effectif du produit commandé par le client.

3.2 Sécurité dans les opérations de paiement

Le Site a fait l'objet d'un système de sécurisation.

Le site <http://www.espaceoptical.com> a aussi renforcé l'ensemble des procédés de brouillage et de cryptage pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles liées aux moyens de paiement électronique.

Article 4- Livraison et réception

4.1 Règles générales

Les produits commandés par l'Acheteur conformément aux présentes Conditions Générales de Vente seront livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur comme adresse de livraison sur la commande concernée.

4.2 Délais de livraison

Le délai de livraison est en moyenne de 72h pour la France et 6 à 10 jours pour l'Europe à partir du jour d'expédition du colis (l'Acheteur reçoit un mail l'informant de l'expédition).

Ces délais sont des délais indicatifs et ESPACE OPTICAL demeure dépendant des services postaux et de ses fournisseurs.

4.3 Retard de livraison

En cas de retard d'expédition, un mail sera adressé à l'acheteur pour l'informer d'un éventuel retard.

En cas de retard de livraison, ESPACE OPTICAL proposera par mail une nouvelle date de livraison.

En tout état de cause, conformément aux dispositions légales, en cas de retard de livraison de plus de 7 jours, l'acheteur bénéficie de la possibilité d'annuler sa commande dans un délai de 60 jours ouvrés.

ESPACE OPTICAL invite également l'Acheteur à consulter régulièrement le suivi de commande et à contacter le service clientèle pour toute question ou en cas de problème.

4.4 Anomalie, avarie, colis endommagé

L'Acheteur est invité à vérifier l'état apparent du colis et des produits à la livraison.

En cas d'anomalie portant sur le colis, ESPACE OPTICAL s'engage à rembourser ou à échanger les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande de l'Acheteur.

Dans ce cas, l'Acheteur devra en faire état de manière détaillée par écrit et renvoyer le ou les produits.

ESPACE OPTICAL procédera, à l'échange ou au remboursement du ou des produits.

Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Article 5 - Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'Acheteur dispose d'un délai de 7 jours à compter de la réception des produits pour exercer son droit de rétractation auprès de <http://www.espaceoptical.com> sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés ; les frais de retour restant à la charge de l'acheteur.

Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur re-commercialisation à l'état neuf, et devront être accompagnés d'une copie de la facture d'achat pour une gestion optimisée.

L'adresse de retour est la suivante :

ESPACE OPTICAL / www.espaceoptical.com

A l'attention de Jean Marc

38 RUE D'AMSTERDAM

75009 PARIS

Article 6 – Retour des produits et remboursement

Les remboursements des produits seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours suivant la date à laquelle le droit a été exercé.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du client.

Article 7 - Responsabilité

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives à la conformité du bien au contrat et en particulier celles précisées en annexe 1 des présentes Conditions Générales de Vente, ESPACE OPTICAL rembourse ou échange les produits apparemment défectueux ou ne correspondant pas à la commande.

Les produits doivent être retournés dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...) fournis lors de l'expédition de la commande.

L'Acheteur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés, et ce conformément aux dispositions légales précisées notamment en annexe 1 des présentes conditions.

En revanche, ESPACE OPTICAL ne pourra pas être tenue responsable :

- des interruptions ou retards enregistrés sur le Site en raison de l'exécution de travaux de maintenance, de pannes techniques, d'un cas de force majeure, du fait de tiers ou de toute circonstance quelle qu'elle soit, indépendamment de sa volonté ;

- de l'impossibilité d'accéder momentanément au Site, due à des faits indépendants de sa volonté, tels que les cas d'interruptions du réseau Internet ou de défaillance du matériel de réception de l'Acheteur au réseau Internet.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Tous les contenus du Site sont protégés par les droits d'auteur : les textes, le design et la charte graphique sont la propriété exclusive d'ESPACE OPTICAL.

La reproduction de tout ou partie du Site n'est pas autorisée et doit faire l'objet d'une autorisation écrite d'ESPACE OPTICAL.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les données personnelles de l'Acheteur (nom, prénom, raison sociale, fonction, adresses électronique et géographique, numéros de téléphone et de télécopie, informations bancaires) sont collectées par ESPACE OPTICAL pour les besoins d'une bonne gestion des commandes, des livraisons et des factures, et sous le respect des dispositions de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les informations qui doivent être obligatoirement enregistrées par l'Acheteur pour pouvoir passer commande sont identifiées en ligne par un astérisque. L'Acheteur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles collectées.

Article 10 - Généralités

10.1 Non-validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

10.2 Loi applicable et juridiction compétente

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat passé entre ESPACE OPTICAL et l'Acheteur sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence des Tribunaux du lieu où demeure le défendeur ou de la compétence de la juridiction du lieu de la livraison effective de la chose.

Les relations entre ESPACE OPTICAL et l'Acheteur sont soumises au droit français.

Annexe 1

Reproduction des articles L. 211-4, L. 211-5 et L. 211-12 du Code de la consommation

. Article L. 211-4

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

. Article L. 211-5

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

. Article L211-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Reproduction des articles 1641 et 1648 alinéa 1 du Code civil

. Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

. Article 1648

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Article 11 – Modalités de fonctionnement du jeu « Qui veut gagner des bons d'achats »

11 .1 Préambule

Le jeu « Qui veut gagner des bons d'achats » est gratuit, et sans obligation d'achat.

11 .2 Modalités de fonctionnement

Le participant peut jouer soit pour un bon d'achat optique, soit pour un bon d'achat solaire.

Le jeu se présente sous la forme de questions à choix multiples. Chaque participant doit trouver la bonne réponse à la question posée. Le participant dispose de quatre choix possible pour donner sa réponse.

Chaque bonne réponse permet d'accéder à la question suivante et ainsi de suite en cas de réponse correcte. Le participant dispose d'un laps de temps de 15 secondes par question, pour donner sa réponse. Dans le cas contraire il ne pourra accéder aux questions suivantes et retirera son bon d'achat, au niveau du dernier palier atteint par le participant.

Le participant dispose d'un joker, mais un seul uniquement, qu'il peut utiliser à tout moment dans le jeu, dans le cas où il ne pourrait donner la réponse à la question qui lui est posée.

Dans le cas de l'utilisation de ce joker, le participant accédera à la question suivante sans n'avoir à subir aucune pénalité dans le déroulement du jeu.

En cas de mauvaise réponse, le participant sera gratifié d'un bon de réduction correspondant au dernier palier duquel il n'a pas donné la réponse correcte.

11 .3 Valeurs des bons d'achats

Le jeu se compose de paliers successifs, comme indiqué ci après :

Bon d'achat SOLAIRE :

. Palier pour un bon de réduction de 25 euros et pour un achat minimum de 100 euros: le participant doit répondre correctement aux cinq questions posées de ce palier,

. Palier pour un bon de réduction de 50 euros et pour un achat minimum de 150 euros: le participant doit répondre correctement aux cinq questions posées de ce palier ainsi que celui de vingt cinq euros,

. Palier pour un bon de réduction de 75 euros et pour un achat minimum de 200 euros : le participant doit répondre correctement aux cinq questions posées de ce palier ainsi que ceux de vingt cinq et cinquante euros,

. Palier pour un bon de réduction de 100 euros et pour un achat minimum de 250 euros: le participant doit répondre correctement aux cinq questions posées de ce palier ainsi que ceux de vingt cinq, cinquante, et soixante quinze euros.

Bon d'achat OPTIQUE :

- . Palier pour un bon de réduction de 20 euros et pour un achat minimum de 200 euros: le participant doit répondre correctement aux cinq questions posées de ce palier,
- . Palier pour un bon de réduction de 100 euros et pour un achat minimum de 250 euros: le participant doit répondre correctement aux cinq questions posées de ce palier ainsi que celui de vingt euros,
- . Palier pour un bon de réduction de 150 euros et pour un achat minimum de 300 euros: le participant doit répondre correctement aux cinq questions posées de ce palier ainsi que ceux de vingt et cent euros,
- . Palier pour un bon de réduction de 200 euros et pour un achat minimum de 350 euros: le participant doit répondre correctement aux cinq questions posées de ce palier ainsi que ceux de vingt, cent, et cent cinquante euros.

11 .4 Utilisation en magasin, du bon d'achat gagné par le participant

A l'issue du dernier palier atteint par le participant, ce dernier se verra offrir un bon d'achat correspondant à la somme gagnée du dernier palier atteint par le participant.

Chaque participant à ce jeu, peut jouer plusieurs fois, mais un seul bon d'achat ne sera pris en compte en magasin. Il ne peut y avoir de cumul des sommes sur les bons d'achats gagnés lors du jeu.

Un seul bon d'achat par participant.

Cependant le participant peut en faire don à une (ou des personnes) des bons d'achats qu'il aura gagné à ce jeu.

Dans tout les cas, ces bons d'achats ne sont valables qu'en magasin, et qu'un seul bon d'achat ne sera pris en compte et par personne.

Le bon d'achat n'est valable uniquement qu'en magasin. Le participant devra présenter son bon d'achat aux opticiens, qui contrôleront le numéro de ce bon d'achat. Après ce contrôle le participant pourra accéder à l'offre à laquelle il a droit, et bénéficier de la remise correspondante au bon d'achat qu'il a gagné, soit en optique, soit en solaire.

Le bon d'achat ne peut en aucun cas bénéficier de remises, avantages ou promotions supplémentaires proposées en magasin.

Il ne peut y avoir de cumul avec d'autres avantages et ce bon d'achat gagné par le participant.

Après avoir fait son choix en magasin, dans le produit que le participant a choisit, l'opticien lui accordera la valeur de son bon d'achat en réduction du prix de l'article choisit par le participant.

Le bon d'achat ne peut en aucun cas, être échangé en numéraire contre une somme équivalente à sa valeur.